

FORTUNA di GENERALI

Fiche info financière assurance-vie pour la branche 23

FORTUNA di GENERALI¹

TYPE D'ASSURANCE-VIE	Assurance-vie dont le rendement est lié à des fonds d'investissement (branche 23).
GARANTIES	<p>Fortuna di Generali garantit des prestations en cas de vie ou en cas de décès.</p> <p>Au terme du contrat, la compagnie s'engage à payer au(x) bénéficiaire(s) la contrevaaleur en euros des unités du contrat.</p> <p>En cas de décès de l'assuré, avant le terme du contrat, la compagnie s'engage à payer au(x) bénéficiaire(s) décès au minimum la contrevaaleur en euros des unités du contrat.</p> <p>Le capital décès peut s'élever à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 100 % à 150 % de l'épargne constituée ▪ 100 % à 200 % des versements. <p>Un contrat avec deux assurés prévoit le versement au(x) bénéficiaire(s) décès de la contre-valeur en euros des unités du contrat, uniquement au décès du deuxième assuré.</p> <p>Dès la réception par la compagnie du premier versement, une couverture provisoire gratuite en cas de décès par accident de € 6 250 est prévue pendant une durée de maximum 30 jours. Cette garantie provisoire cesse dès que la garantie décès choisie sort ses effets.</p> <p>La souscription d'un contrat avec deux assurés et la souscription d'options financières sont incompatible avec la souscription d'une couverture décès autre que 100 % de l'épargne constituée.</p>
PUBLIC CIBLE	<p>Fortuna di Generali s'adresse aux personnes qui souhaitent investir de manière performante grâce à des fonds d'actions, d'obligations ou des fonds diversifiés.</p> <p>Fortuna di Generali propose en outre des options financières qui visent à gérer partiellement certains risques liés aux fonds d'investissement.</p> <p>Le choix des fonds d'investissement se fait sur la base de l'horizon de placement ainsi que sur la base du profil de risque.</p>

¹ Cette " fiche info financière assurance-vie " décrit les modalités du produit qui s'appliquent le 27/02/2017
Generali Belgium participe au Fonds spécial de protection des dépôts, des assurances sur la vie et du capital de sociétés coopératives agréées. Vous trouverez plus d' information sur ce système de protection sur notre site www.generali.be ainsi qu' auprès de votre courtier.

FONDS

Le client peut effectuer des versements dans maximum 5 fonds parmi les différents fonds d'investissement de notre gamme (les codes-isin sont liés aux fonds sous-jacents):

Generali Carmignac Global Bonds (LU0336083497)

Fonds obligataire international qui déploie des stratégies de taux, de crédit et de devises à travers le monde, en adoptant une approche "total return". La gestion flexible et opportuniste permet au Fonds de mettre en oeuvre une allocation de convictions, et de s'adapter rapidement afin d'exploiter pleinement les opportunités d'investissement dans diverses conditions de marché.

Generali Carmignac Portfolio Investissement Latitude (LU1046327000)

Fonds qui combine de fortes convictions sur les actions internationales et expertise en matière de dynamisation et de couverture du portefeuille. Son taux d'exposition aux actions flexible est déterminé par un processus de détection des risques de marché combinant suivi macro-économique, analyse quantitative et risque-pays. L'objectif du Fonds est de surperformer son indicateur de référence sur 5 ans.

Generali Carmignac Patrimoine (VFR0010135103)

Fonds diversifié qui utilise trois moteurs de performance : les obligations internationales, les actions internationales et les devises. Il est investi en permanence à hauteur de 50 % minimum de son actif en produits obligataires et monétaires. L'allocation flexible vise à atténuer les fluctuations du capital tout en recherchant les meilleures sources de rentabilité. Le Fonds a pour objectif de surperformer son indicateur de référence sur 3 ans.

Generali M&G Dynamic Allocation GB00B56H1S45)

Ce fonds au track record remarquable de M&G Investments est géré de manière flexible grâce à l'expertise et le savoir-faire de ses gestionnaires, et dispose ainsi de toute la souplesse nécessaire pour investir dans le monde entier ainsi que dans des classes d'actifs très diversifiés.

Generali Global Value, managed by Edmond de Rothschild Asset Management (LU1160358633)

Ce fonds composé d'actions internationales investit sans contrainte géographique ni sectorielle dans des actions décotées par rapport à leurs pairs. Ces valeurs sont sélectionnées sur base des fortes convictions des gérants d'Edmond de Rothschild Asset Management et présentent un haut potentiel d'appréciation à moyen terme.

Generali Euro LiquidityFR0010233726)

Ce fonds investit dans des placements obligataires à court terme (émissions privées et publiques, instruments du marché monétaire), majoritairement au sein de la Zone Euro.

Generali DNCA Invest Eurose (LU0284394235)

Le fonds s'adapte aux différentes configurations de marché par un arbitrage constant et flexible entre quatre principales classes d'actifs : obligations classiques, obligations convertibles, actions et produits monétaires. Cette stratégie diversifiée permettant ainsi, avec une volatilité maîtrisée, d'améliorer la rentabilité d'un placement patrimonial.

L'objectif de gestion est la recherche d'une performance supérieure à l'indice composite 20 % Eurostoxx 50 Net Return et 80 % Euro MTS Global calculé dividendes et coupons réinvestis, sur la durée de placement recommandée (supérieure à 2 ans). Le fonds offre une alternative aux supports en obligations, en obligations convertibles et aux fonds garantis (Branche 21) mais sans garantie en capital.

Generali DNCA Invest Miuri (LU0641745681)

Le fonds est investi sur les larges et moyennes capitalisations boursières de l'Espace Economique Européen et de la Suisse. Il s'agit d'une approche de type performance absolue, simple et sans effet de levier, cherchant à délivrer une performance annuelle positive et décorrélée des marchés. La valorisation des sociétés est au cœur du modèle. Cette expertise permet de générer du rendement avec une volatilité modérée. L'objectif est de réaliser une performance supérieure au taux sans risque, représenté par le taux EONIA. Cette performance est recherchée en y associant une volatilité inférieure à celle du marché actions matérialisé par l'indice Eurostoxx 50.

Generali Echiquier ARTY (FR0010611293)

Fonds diversifié investi dans des actions et des obligations d'entreprises européennes. Le gérant recherche la performance à moyen terme au travers d'une gestion discrétionnaire et opportuniste par le meilleur couple rendement/risque émis par les entreprises.

Generali Ethna Aktiv (LU0431139764)

Le principal objectif du fonds consiste à accroître la valeur en euros en tenant compte des critères de stabilité de la valeur, de sécurité du capital et de liquidité de l'actif du fonds. Le fonds investit son actif dans des titres de toute nature, et notamment en actions, obligations, instruments du marché monétaire, certificats et dépôts à terme. L'allocation d'actifs se fait de manière complètement indépendante par rapport à tout indice de référence.

Generali Ethna Dynamisch (LU0455735596)

Les principaux objectifs du fonds consistent à préserver le capital sur le long terme et d'offrir un rendement attrayant. Il peut détenir une grande proportion d'actions, des fonds en actions et des titres assimilés à des actions de manière active de 0 % à un maximum de 70 %.

Generali GF Fidélité (FR0010113894)

Fonds diversifié international flexible et prudent, il bénéficie de 3 moteurs de performance : l'allocation actions et taux, la sélection des fonds actions et monétaires, ainsi que la sélection des titres obligataires. Le fonds cherche à délivrer, à travers une politique active d'allocations d'actifs et de sélections de titres et d'OPCVM, une performance supérieure à celle mesurée par son indicateur de référence sur un horizon de placement de 3 ans. Les principales zones géographiques d'investissement sont l'Europe, les Etats-Unis et la zone Asie-Pacifique.

Generali - N1 Stable Return (LU0227384020)

Le fonds a pour objectif de préserver le capital des actionnaires (sur un horizon d'investissement de 3 ans) et de générer des rendements positifs stables. Les investissements seront réalisés à l'échelle mondiale dans des actions, des obligations (comprenant des obligations convertibles en actions) et des instruments monétaires libellés dans différentes devises. Ce compartiment peut également investir dans des

instruments dérivés tels que les contrats à terme sur actions et obligations.

Generali - Amiral Sextant Grand Large (FR0010286013)

Le fonds diversifié dont l'exposition aux actions peut varier de 0 à 100% en fonction de la valorisation à long-terme des marchés actions. Les actions sont ensuite sélectionnées individuellement dans le monde entier en dehors de toute référence indiciaire. La part de l'actif restante est investie en obligations sélectionnées de la même façon, et en produits monétaires.

Generali Trusteam ROC A (FR0010981175)

Le fonds est un fonds d'actions internationales dont l'objectif est d'investir dans les entreprises à fort taux de Satisfaction Client.

Parce qu'un niveau de Satisfaction Client élevé permet de :

- Renforcer la fidélisation des clients
- Réduire les coûts d'acquisition des nouveaux clients
- Rendre les clients moins sensibles aux prix (Pricing Power)
- Garantir dans le temps la stabilité du cash-flow.

Generali CPR Silver Age (FR0010836163)

La politique d'investissement du fonds vise à sélectionner les valeurs européennes les plus performantes au sein des différents secteurs tirant parti du vieillissement de la population : pharmacie, équipement médicaux, épargne, loisirs... .

Dans cet univers, la gestion procède en deux étapes :

- L'allocation sectorielle définie en fonction des perspectives de croissance
- La sélection de titres au sein de chaque secteur selon une approche à la fois quantitative et qualitative.

Generali Funds For Good Cleantech (LU1171478784)

Née de la rencontre de 3 entrepreneurs engagés qui ont décidé de combiner leur passion pour leur métier et leurs valeurs humaines, Funds For Good a pour objectif de maximiser son bénéfice pour en reverser 50% à un projet social.

L'activité qui permet à Funds For Good de générer ses revenus consiste à faire distribuer par des intermédiaires financiers (banquiers, courtiers en assurance) des fonds de placements de qualité.

Le projet social consiste à lutter contre les inégalités et la précarité en aidant des personnes sans emploi à s'insérer de manière durable par l'entrepreneuriat. Funds For Good travaille avec le partenaire de Gestion Capricorn Venture Partners.

Capricorn Venture Partners est un gestionnaire indépendant actif depuis 1993, basé en Belgique (Leuven), qui gère un peu plus de 350 millions d'euros. En 2008, Capricorn a lancé le Quest Cleantech Fund, il fait l'objet d'une gestion active et investit principalement dans des actions de sociétés dites « cleantech » (technologies propres).

Le fonds a comme objectif d'investir dans un portefeuille composé d'actions d'entreprises majoritairement européennes et cotées (20 à 30 actions) et dont l'activité est de solutionner les problèmes environnementaux.

Generali Flex Immo (N/A)

Generali Flex Immo est un fonds flexible qui vise à délivrer un rendement stable et régulier ainsi qu'une valorisation du capital à moyen terme. Il offre une exposition aux marchés immobiliers à travers l'investissement dans des actions de sociétés immobilières européennes (entre 50 % et 100 % de l'actif) avec un biais structurel sur les marchés immobiliers belge et hollandais. Cette exposition est ajustée en fonction des anticipations d'évolution des marchés et complétée par un investissement dans des fonds obligataires de la zone euro gérés par Generali Investments.

Le fonds bénéficie de 3 moteurs de performance : l'allocation flexible et dynamique entre actions de sociétés immobilières européennes et fonds obligataires zone euro, la sélection des actions et l'expertise obligataire de Generali Investments.

Generali Investments collabore étroitement avec Generali Real Estate afin de sélectionner les actions offrant le meilleur potentiel d'appréciation selon la valorisation de la société mais également de ses sous-jacents immobiliers.

Real Estate Securities (BE6251904601)

Real Estate Securities est un fonds immobilier qui investit au moins 50 % principalement dans les fonds immobiliers belges tout en veillant à les répartir correctement dans divers secteurs comme les bureaux, les commerces, le semi-industriel, etc.

World Opportunities (BE6251900567)

World Opportunities a pour objectif d'investir en instruments financiers du monde entier : actions, obligations, obligations convertibles, reverse convertibles, options, OTC's, notes, instruments de taux d'intérêt, fonds, trackers, cash et autres instruments autorisés. La gestion active vise à tirer profit des opportunités du marché. Dans ce cadre, il est possible, en fonction des conditions du marché, qu'il conserve d'importantes liquidités.

Generali Fidelity Funds – World Fund (LU0069449576)

Ce fonds vise à dégager une croissance du capital à long terme. Au moins 70 % des actifs sont investis en actions de sociétés à travers le monde. Le gérant n'est pas limité dans son choix de sociétés, que ce soit sur le plan géographique, en termes de taille ou de secteur d'activité. La sélection des titres sera avant tout basée sur la disponibilité d'opportunités d'investissement attrayantes.

Generali Flossbach von Storch - Multiple Opportunities II (LU1038809395)

Le compartiment investit ses actifs dans des titres de toutes sortes, qui comprennent des actions, des obligations, des instruments du marché monétaire, des certificats et d'autres produits structurés (par exemple des reverses convertibles, des obligations convertibles ou des obligations à bons de souscription), des fonds cibles, des produits dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des dépôts à terme. 20 % (max.) des actifs nets du compartiment peuvent être investis indirectement dans les métaux précieux. L'investissement dans d'autres fonds ne doit pas dépasser 10 % de l'actif du compartiment. Le compartiment peut avoir recours à des instruments financiers dont la valeur dépend des cours futurs d'autres éléments d'actifs (produits dérivés) afin de couvrir ou d'accroître son actif.

Le fonds d'investissement Generali - Amiral Sextant Grand Large est disponible

uniquement via certains intermédiaires d'assurance. Pour ce fonds d'investissement, changer d'intermédiaire en cours de contrat implique le transfert de la réserve investie dans le fonds concerné vers des fonds disponibles auprès du nouvel intermédiaire.

Les fonds d'investissement éligibles au contrat, leur stratégie de placement, leurs règles de gestion ainsi que la détermination de la valeur des unités sont mentionnés dans les règlements de gestion.

Les règlements de gestion, la mise à jour des classes de risque ainsi que les fiches fonds de notre gamme peuvent être obtenus auprès de votre courtier ou consultés sur le site

www.generali.be/evolution-de-nos-fonds-d-investissements.html.

Options financières

Fortuna di Generali propose trois options financières. Celles-ci visent à aider le preneur d'assurance à gérer partiellement le risque financier lié aux fonds d'investissement.

Ces options sont :

- Le mécanisme d'Investissement Progressif
- Le Stop Loss Dynamique ou mécanisme dynamique de limitation des pertes
- Le Réinvestissement Automatique ou mécanisme de réinvestissement progressif, option complémentaire au Stop Loss Dynamique.

Le preneur d'assurance peut opter pour une ou plusieurs de ces options financières, en respectant les principes de compatibilité des options mentionnés dans les conditions générales. Il peut demander l'ajout, la modification ou la suppression d'une ou plusieurs options en cours de vie du contrat.

L'Investissement Progressif

L'Investissement Progressif est le transfert automatique d'un fonds de sécurisation sur lequel le versement est effectué, vers un ou plusieurs fonds de base. Ce transfert automatique est périodique pendant une durée d'investissement déterminée par le preneur d'assurance (de 1 à 24 mois, par tranche d'un mois), dans le but de lisser certains risques financiers en investissant de manière progressive.

Le Stop Loss Dynamique

L'option Stop Loss Dynamique a pour but la limitation des pertes possibles dues à une chute de la valeur d'un fonds d'investissement.

Le Stop Loss prévoit que, lorsque la valeur du fonds de base choisi passe sous un seuil de protection déterminé, la réserve du fonds concerné soit automatiquement et intégralement transférée vers un fonds de sécurisation choisi parmi ceux proposés dans les règlements de gestion pour cette option.

A chaque activation de l'option, le seuil de protection initial est calculé en multipliant la valeur de l'unité du fonds de base à ce moment-là par le facteur $(1-x \%)$ où x représente le pourcentage de protection déterminé par le preneur d'assurance (10 %, 15 %, 20 %, 25 % ou 30 %). Le seuil de protection est ensuite revu dynamiquement : tous les jours, le seuil est recalculé sur la base de la nouvelle valeur de l'unité et mis à jour dès que le nouveau seuil est supérieur.

Le Réinvestissement Automatique

L'option Réinvestissement Automatique est une option complémentaire à l'option Stop Loss Dynamique. Le Réinvestissement Automatique consiste en le réinvestissement progressif vers le fonds de base initial d'une part proportionnelle des unités

transférées lors du déclenchement de l'option Stop Loss Dynamique pendant une durée de réinvestissement déterminée par le preneur d'assurance (de 1 à 24 mois, par tranche d'un mois).

Pour de plus amples informations sur le fonctionnement des options financières, nous vous conseillons de consulter les conditions générales de Fortuna di Generali.

Les fonds d'investissement de base et de sécurisation sur lesquels peuvent être activées les options financières sont repris dans les règlements de gestion.

Pour plus d'informations sur nos fonds et la mise à jour des classes de risque, vous pouvez consulter votre courtier ou notre site web
<https://www.generalibevolution-de-nos-fonds-d-investissements.html>.

RENDEMENT	<p>Le rendement est lié aux prestations des fonds d'investissement choisis par le client. Il n'y a par conséquent ni garantie de capital, ni garantie de rendement et aucune participation bénéficiaire n'est octroyée à ce contrat.</p> <p>Le rendement dépend de l'évolution de la valeur d'inventaire du fonds de la branche 23. La valeur d'inventaire peut être soumise à des fluctuations.</p>						
RENDEMENT DU PASSE	<p>Les fonds d'investissement de la branche 23 repris dans la première colonne du tableau ont été créés récemment. Par conséquent, ceux-ci n'affichent pas encore de rendements du passé suffisants. Cependant, ces fonds investissent uniquement dans les fonds sous-jacents qui sont repris respectivement dans la troisième colonne, ce qui permet de constituer des simulations de rendement pour le passé.</p>						
	Fonds d'investissement	Date de creation	Fonds sous-jacent	1Y (*)	3Y (*)	5Y (*)	10Y (*)
	Generali Carmignac Global Bonds	01/07/2015	Carmignac Portfolio - Global Bond	7,31 %	6,94 %	3,98 %	N/A
	Generali Carmignac Portfolio Investissement Latitude	01/07/2015	Carmignac Portfolio -- Investment Latitude	1,91%	0,80	4,47	3,84
	Generali Carmignac Patrimoine	01/07/2015	Carmignac Patrimoine	3,48 %	3,22 %	3,30 %	4,31 %
	Generali M&G Dynamic Allocation	01/07/2015	M&G Dynamic Allocation Fund	7,33 %	5,66 %	6,18 %	N/A
	Generali Global Value	01/07/2015	EdR Fund Global Value	14,06%	7,08%	12,55%	N/A
	Generali Euro Liquidity	01/07/2015	Generali Tresorerie	-0,77%	-0,62%	-0,33%	0,69%
	Generali Fidelity Funds -World Fund	01/07/2015	Fidelity Funds	6,35%	12,53%	14,92%	3,99%
	Generali Flossbach von Storch - Multiple Opportunities II	01/07/2015	Flossbach von Storch - Multiple Opportunities II	3,97%	5,67%	7,40%	N/A
	Generali DNCA Invest Miuri	22/12/2015	DNCA Invest Miuri	-0,81%	1,69%	3,25%	N/A
	Generali GF Fidélité	22/12/2015	GF Fidélité	-1,27%	2,29%	4,10%	1,52%
	Generali DNCA Invest Eurose	22/12/2015	DNCA Invest Eurose	0,54%	1,71%	4,60%	N/A
	Generali Ethna Aktiv	22/12/2015	Ethna-Aktiv	-6,48%	-0,80%	2,05%	N/A
	Generali Echiquier ARTY	22/12/2015	Echiquier ARTY	1,85%	1,91%	4,94%	N/A
	Generali Ethna Dynamisch	22/12/2015	Ethna-Dynamisch	-1,65%	2,17%	4,62%	N/A

Generali – N1 Stable Return	01/07/2016	N1 – Stable Return	2,14%	4,49%	5,10%	3,33%
Generali	01/07/2016	Amiral Sextant Grand Large	10,12%	11,44%	13,83%	7,30%
– Amiral Sextant Grand Large						
Generali Trusteam ROC A	01/07/2016	Trusteam ROC A	5,36%	12,04%	13,53%	N/A
Generali CPR Silver Age	01/07/2016	CPR Silver Age	-7,72%	4,32%	12,28%	N/A
Generali	01/07/2016	Funds For Good Cleantech Fund	2,88%	8,85%	14,75%	N/A
Funds For Good Cleantech						
Generali Flex Immo	09/11/2015	N/A	0,53%	N/A	N/A	N/A

(*) Rendements annualisés en date du 31/12/2016.

	<p>Le fonds d'investissement de la branche 23 Real Estate Securities a été créé le 30/05/2006.</p> <table border="1" data-bbox="528 365 1023 517"> <thead> <tr> <th colspan="4">Rendements annualisés</th> </tr> <tr> <th>1Y</th> <th>3Y</th> <th>5Y</th> <th>10Y</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>3,77%</td> <td>6,57%</td> <td>6,84%</td> <td>4,14%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le fonds d'investissement de la branche 23 World Opportunities a été créé le 30/05/2006.</p> <table border="1" data-bbox="528 645 1023 797"> <thead> <tr> <th colspan="4">Rendements annualisés</th> </tr> <tr> <th>1Y</th> <th>3Y</th> <th>5Y</th> <th>10Y</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4,41%</td> <td>3,96%</td> <td>7,43%</td> <td>1,60%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les rendements mentionnés tiennent compte des taxes et frais de gestion du fonds, mais pas ceux au niveau du contrat d'assurance.</p> <p>Le risque financier des produits liés à des fonds d'investissement est entièrement supporté par le preneur d'assurance. Les rendements obtenus dans le passé ne constituent aucune garantie pour l'avenir.</p>	Rendements annualisés				1Y	3Y	5Y	10Y	3,77%	6,57%	6,84%	4,14%	Rendements annualisés				1Y	3Y	5Y	10Y	4,41%	3,96%	7,43%	1,60%
Rendements annualisés																									
1Y	3Y	5Y	10Y																						
3,77%	6,57%	6,84%	4,14%																						
Rendements annualisés																									
1Y	3Y	5Y	10Y																						
4,41%	3,96%	7,43%	1,60%																						
<p>FRAIS</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais d'entrée ▪ Frais de sortie ▪ Frais de gestion directement imputés au contrat ▪ Frais liés aux options financières ▪ Indemnité de rachat/de reprise 	<p>Les frais d'entrée varient entre 0 % et 3,90 %.</p> <p>Retrait total</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 3 % - 2 % - 1 % par an avec un minimum de € 75 indexés (base = 1988) ▪ 0 % à partir de la 4ème année. <p>En cas de contrat avec deux assurés, après le décès du premier assuré, le(s) preneur(s) d'assurance a(ont) la possibilité de retirer à tout moment tout ou partie de la valeur du contrat sans frais.</p> <p>Retraits partiels planifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ € 2,5 par retrait planifié. <p>Retraits partiels non planifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 3 % - 2 % - 1 % par an ▪ 0 % à partir de la 4ème année. <p>Les frais de gestion sont inclus dans la valeur de l'unité et sont mentionnés dans les règlements de gestion.</p> <p>Aucuns frais ne sont prélevés pour la souscription, la modification, la suppression ou le déclenchement d'une ou plusieurs options financières.</p> <p>Pas d'application</p>																								

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais en cas de transfert de fonds 	<p>1 transfert gratuit par an. Ensuite 0,50 % du montant transféré, avec un maximum de € 100.</p>
<p>ADHESION/INSCRIPTION</p>	<p>Il est possible à tout moment d'effectuer un versement dans un des fonds de notre gamme.</p>
<p>DUREE</p>	<p>Le contrat se termine en cas de rachat total, au décès de l'assuré ou au plus tard aux 105 ans de l'assuré (si 2 assurés : au plus tard jusqu'aux 105 ans de l'assuré le plus jeune).</p>
<p>VALEUR D'INVENTAIRE</p>	<p>La fréquence de valorisation est quotidienne, sur base de la valeur de clôture des actifs de la veille. La valeur de l'unité est exprimée en euros.</p> <p>La valeur d'inventaire peut être consultée via le lien suivant https://www.generali.be/evolution-de-nos-fonds-d-investissements.html et dans la presse financière belge.</p>
<p>PRIME</p>	<p>Les versements, taxes incluses, sont libres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ versement initial minimum : € 10 000 ▪ versements complémentaires minimum : € 1 000.
<p>FISCALITE</p>	<p>Fortuna di Generali bénéficie du régime fiscal suivant :</p> <p>Ce contrat est soumis à une taxe de 2,00 % sur les primes si le preneur d'assurance est une personne physique et de 4,40 % s'il s'agit d'une personne morale</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il n'y a pas d'avantage fiscal sur les versements effectués ▪ Il n'y a pas de précompte mobilier ▪ Il n'y a pas de taxe boursière. <p>Ce traitement fiscal est appliqué conformément à la législation en vigueur et est fonction de la situation individuelle de chaque client. Ce traitement est susceptible de modification ultérieure.</p>
<p>RACHAT/REPRISE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rachat/reprise partiel(le) 	<p>Retraits planifiés</p> <p>Sont autorisés pour autant que la couverture décès soit comprise entre 100 et 150 % de l'épargne constituée et que les versements soient ≥ € 12 500.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ retraits minimum : € 625 ▪ retraits maximum : 20 % des versements par an ▪ fréquence : mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle. <p>Proportionnellement à l'épargne constituée dans chaque fonds.</p> <p>La souscription des options financières est incompatible avec la souscription de retraits planifiés.</p> <p>Retraits non planifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ nombre de retraits maximum : 1 par mois et 4 par an ▪ montant minimum par retrait : € 250. <p>L'épargne constituée minimale après retrait doit s'élever à : € 1 250.</p>

<p>▪ Rachat/reprise total(e)</p>	<p>Le preneur d'assurance peut à tout moment en cours de contrat retirer tout ou partie de son épargne, sauf dans le cas où une législation ou une réglementation applicable au contrat l'interdit.</p> <p>Le retrait doit être demandé par le preneur d'assurance au moyen du bulletin de retrait fourni par l'intermédiaire d'assurance, dûment complété, daté et signé par lui, accompagné d'une copie recto-verso de sa carte d'identité. Si le preneur d'assurance est une personne morale, une copie des statuts de la société doit être jointe au bulletin de retrait.</p> <p>Lors d'un retrait total, le preneur d'assurance devra nous envoyer l'original de son contrat.</p>
<p>TRANSFERT DE FONDS</p>	<p>Les transferts entre fonds de notre gamme sont autorisés pour autant que les règles suivantes soient respectées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Montant du transfert minimum : € 250 ▪ L'épargne constituée après transfert doit être égale à € 250 par fonds.
<p>INFORMATION</p>	<p>Nous délivrons au preneur d'assurance une communication annuelle qui reprend la situation du contrat au 31 décembre de l'année écoulée ainsi que les opérations effectuées au cours de l'année précédente.</p> <p>Les informations suivantes sont à la disposition du public :</p> <p>sur www.generali.be</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les fiches fonds (avec la valeur de part, la classe de risque,...) mises à jour mensuellement ▪ les règlements de gestion des fonds.

En cas de plainte au sujet du présent document, le preneur d'assurance peut contacter la Compagnie :

Par écrit à Generali Belgium - Service Gestion des Plaintes - Avenue Louise 149, 1050 Bruxelles

Par e-mail à l'adresse : gestion.plaintes@generali.be

Par téléphone au 02/403 81 56

Par fax au 02/403 86 53

L'information concernant la procédure de traitement des plaintes est disponible sur le site www.generali.be dans la rubrique Contact : 'Votre avis nous intéresse'.

Conformément à la réglementation en vigueur, la Compagnie s'engage à recourir à une procédure de règlement extrajudiciaire des litiges de consommation. Celle-ci est entièrement gratuite pour le preneur d'assurance.

Par conséquent, si celui-ci estime ne pas avoir obtenu la solution adéquate, il peut s'adresser à l'Ombudsman des Assurances, entité qualifiée, sise à l'adresse actuelle Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles (info@ombudsman.as, www.ombudsman.as), sans préjudice de la possibilité d'intenter une action en justice.